M. CLOSSON, « Une forme déviante de l'enthousiasme : la possession démoniaque. Le Discours admirable (1586) de Jeanne Fery », *Atlante. Revue d'études romanes*, n°9, automne 2018, p. 23-39, ISSN 2426-394X.

## Une forme déviante de l'enthousiasme : la possession démoniaque. Le Discours admirable (1586) de Jeanne Fery

Marianne Closson, Université d'Artois EA 4028 « Textes et cultures »

Transportés par l'« enthousiasme », poètes, prophètes et mystiques transmettent aux hommes une parole inspirée par la divinité. Cette dépossession de soi par une puissance transcendante qu'elle soit spécifiquement religieuse ou « laïcisée » connaît aux XVIe et XVIIe siècles une version diabolique largement diffusée du fait de son caractère spectaculaire : dans les grandes affaires de possession qui agitent les couvents de femmes, c'est désormais un public nombreux qui assiste à des exorcismes publics et qui entend la voix du diable traversant le corps en transe des religieuses possédées.

Certaines de ces femmes Jeanne des Anges, la Supérieure du couvent des Ursulines de Louviers, ou Madeleine Bavent, passée du statut de possédée à celui de sorcière dans l'affaire de Loudun ont laissé des écrits qui traduisent et souvent prolongent cette expérience du dédoublement. Ainsi, le *Discours admirable et veritable, des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possedee, et depuis delivree* de Jeanne Fery, paru en 1586 et qui connut de nombreuses rééditions<sup>1</sup>, est-il dicté par Marie-Madeleine, comme si la sainte s'était substituée aux diables. Ce passage d'un enthousiasme diabolique à un enthousiasme sacré signale la proximité entre possession et expérience mystique<sup>2</sup>,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Douay, Jean Bogart, 1586 : ce texte, que nous avons consulté, est une 5ème édition ! Il existe aussi sous le titre légèrement modifié de *Histoire admirable et véritable*... une édition parisienne (Gilles Blaise, 1586 puis 1591). Le texte a été réédité dans la « Bibliothèque diabolique » de Bourneville, *La Possession de Jeanne Fery, religieuse professe du couvent des sœurs noires de la ville de Mons (1584)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1886.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Laura VERCIANI, *Le moi et ses diables. Autobiographie spirituelle et récit de possession au XVII*<sup>e</sup> siècle, Paris, Honoré Champion, 2001.

comme l'atteste l'utilisation de ces possédées comme instruments de propagande de l'Église catholique : Satan, serviteur de Dieu, envoie, en s'emparant du corps et de la voix de femmes consacrées, des avertissements aux fidèles. On peut néanmoins se demander quel rôle joue la possédée dans ces discours manipulés par les exorcistes : la possession qui permet d'attribuer ce que l'on dit et ce que l'on écrit à une puissance surnaturelle ne serait-elle pas aussi une ruse qui permette à une femme de se faire entendre et, plus encore, de prendre la plume<sup>3</sup> ?

\*

La grande chasse aux sorcières des XVIe et XVIIe siècles signe l'entrée de l'Europe dans les Temps modernes. Cette « crise diabolique » qui à la fois « dévoil[e] le déséquilibre d'une culture » et accélère un « processus de mutation » serait, selon Michel de Certeau, la dernière crise en Occident à « s'exprimer avec l'outillage de la religion » <sup>4</sup>. Elle s'est accompagnée d'une épidémie de possession démoniaque qui a trouvé un terreau favorable dans les conflits entre catholiques et protestants, les exorcismes publics étant un moyen pour l'Église de montrer aux milliers de personnes qui y assistaient la vérité du dogme catholique, à savoir la présence réelle du Christ dans l'hostie : les diables après maints combats avouaient leur défaite et proclamaient les vérités du catholicisme, en invitant tous les hérétiques à revenir à la vraie foi. On peut citer à ce propos, la célèbre possession de Nicole Obry à Laon en 1566. Cette jeune femme possédée par trente démons qui la mettaient dans de spectaculaires états cataleptiques huit hommes forts ne parvenaient pas à la maîtriser fut enfin délivrée de ses diables, qui partirent pour Genève : leur chef Beelzebub proclama alors que les démons n'étaient entrés dans son corps que par permission divine et pour « assembler tous les hommes en une

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir à ce sujet, mon article « Récits autobiographiques des possédées : entre manipulations et émergence d'une parole féminine », in Anne PAUPERT, dir., La Discorde des deux langages : représentations des discours masculins et féminins, du Moyen-Âge à l'Âge classique », Textuel, 49, 2006, p. 303-319.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Michel DE CERTEAU, *La Possession de Loudun* (1970), Paris, Gallimard-Julliard, coll. « Archives », 1990, p. 8-9.

religion, et les faire tous un »<sup>5</sup>. Les diables deviennent donc les alliés des prêtres « Satan se fait ecclésiastique » <sup>6</sup> note ironiquement Michelet et le corps de la possédée le support, instrumentalisé, d'un message divin.

La possession concerne en effet quasiment exclusivement les femmes. Certes dans une culture profondément misogyne, la femme et le diable sont liés, ce qui explique que l'on trouve aussi une majorité de femmes chez les suppôts de Satan. Néanmoins, dans la possession, la femme est attaquée par les diables, non parce qu'elle serait par nature perverse, mais parce que, comme l'enfant, elle est considérée comme un être faible, une « simple femme » ; lorsqu'elle est de surcroît une religieuse, une épouse du Christ, elle est une proie idéale. La chasse aux sorcières et la possession diabolique sont donc à l'origine des phénomènes distincts ; tandis que la possession est attestée dans la Bible, la sorcellerie démoniaque, qui attribue les pouvoirs de la sorcière au pacte avec Satan, n'est apparue qu'à la toute fin du Moyen Âge, et tandis que les sorcières ne sont le plus souvent que de pauvres paysannes, les possédées appartiennent au monde urbain et, lorsqu'il s'agit de religieuses, proviennent parfois de la plus haute société.

Et pourtant sorcellerie et possession, qui se nourrissent l'une et l'autre de la croyance dans l'action effective de Satan dans le monde, ont fini par se rencontrer : à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> et surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, tout cas de possession exige qu'on fasse recherche du sorcier ou de la sorcière qui aurait envoyé le maléfice de « possedation » ; c'est ainsi que des prêtres confesseurs ont été accusés d'être à l'origine de l'ensorcellement dans les couvents de femmes et que certaines religieuses, d'abord possédées, ont fini par être soupçonnées d'être des sorcières, comme Madelaine de la Palud dans l'affaire Gaufridy (1611) ou Madeleine Bavent dans la possession de Louviers (1643), du fait de la recherche d'un responsable de l'envoi des diables dans les corps.

<sup>5</sup> Jehan BOULAESE, Le Thresor et entiere histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzebub [...], Paris, Nicolas Chesneau, 1578, fol. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Jules MICHELET, *La Sorcière*, titre du 5<sup>e</sup> chap. du liv. 2. La première édition de cet ouvrage, parisienne, est de 1862.

Comment reconnaît-on la possession ? Quels sont les critères qui permettent de savoir qu'il y a bien présence du diable ? Le corps est agité de mouvements extraordinaires et souvent contagieux dans le cadre de la clôture des couvents , ce qui attire l'attention des autorités civiles et religieuses : des médecins viennent alors constater que les signes physiologiques que montre « l'énergumène » ne peuvent s'expliquer que par une intervention surnaturelle ; des prêtres attestent qu'elles parlent des langues étrangères qu'elles ne connaissent pas, et qu'elles discutent de théologie de façon trop savante pour des femmes ignorantes, signes infaillibles d'une intervention diabolique.

Le « théâtre de la possession », selon l'expression de Michel de Certeau<sup>7</sup>, peut alors commencer: après Nicole Obry, à Laon en 1566, puis Marthe Brossier en 1599, le XVII<sup>e</sup> siècle connaît trois grandes affaires de possession qui mettent en scène des religieuses, celles d'Aix (1611), de Loudun (1634) et de Louviers (1643)<sup>8</sup>. Chaque fois, un corps de femme qui se convulse en tous sens, de façon jugée surnaturelle par beaucoup et indécente par d'autres, est exhibé, pendant que la voix du diable se fait entendre. Il y a donc un dédoublement de la possédée. Elle a deux corps : le sien, ordinaire, et celui, extra-ordinaire, spectaculaire, habité par les démons, et deux voix, la sienne, et celle masculine et rauque du démon. Dans les comptes rendus d'exorcisme, on voit donc se succéder un « elle » qui renvoie à la femme possédée et un « il » qui rapporte la parole du diable, que tous écoutent avec avidité, comme si la possédée n'était là que pour faire entendre cette voix venue de l'autre monde. La parole dédoublée de la possédée est clairement sous l'emprise des hommes qui l'exhibent : nombre de témoignages attestent les pressions tant physiques que psychologiques exercées sur ces femmes par les exorcistes, qui doivent offrir à la foule le spectacle effrayant d'un corps secoué, frappé, battu par des diables invisibles, mais que l'on entend hurler et blasphémer... et prêcher.

Le parcours qui se dessine au fur et à mesure des séances d'exorcisme est toujours le même : la possédée c'est-à-dire les diables qui sont en elle est

<sup>7</sup> La Possession de Loudun, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Nous ne citons ici que les affaires les plus célèbres ; il y en eut bien d'autres, et dans toute l'Europe.

d'abord chargé(e) de dénoncer les ennemis de l'Église, dont les noms lui sont souvent complaisamment suggérés, avant d'entrer dans une dynamique de conversion qui se termine exemplairement par le départ des démons : les exorcistes ne reculent d'ailleurs devant aucune aberration théologique, puisqu'on voit même dans l'affaire Gaufridy (1611) un diable nommé Verrine abandonner Satan et se convertir!

Mais si les hommes, qui se croient les maîtres du sens, accordent en général bien peu d'importance à la femme ainsi habitée par les démons, on sait, depuis Charcot et ses élèves premiers éditeurs modernes des textes des possédées à la fin du XIX° siècle que la possédée a une part active dans sa possession. Comment ne pas penser à Jeanne des Anges, Mère supérieure du couvent des Ursulines de Loudun, qui devint une « vedette » et parvint même à être presque reconnue comme une sainte! Après l'exécution du prêtre Urbain Grandier qu'elle avait accusé d'être sorcier, les diables, en sortant de son corps, lui firent des stigmates épigraphiques, inscrivant sur sa main « Jésus Marie Joseph » : elle fit alors un voyage triomphal en France en 1638, montrant à tous sa « main sculptée par le diable » ainsi que la « bienheureuse chemise » ayant reçu l'onction de saint Joseph ; elle fut reçue par Anne d'Autriche, enceinte du futur Louis XIV, dans l'espoir que cette miraculeuse chemise aidât la reine dans sa délivrance.

Autrement dit, la possession fut pour certaines religieuses soumises au silence et à la clôture, l'occasion de s'arracher à l'anonymat et au silence des couvents. Comme l'avait déjà remarqué Michelet dans *La Sorcière* et beaucoup d'autres historiens depuis<sup>9</sup> la possédée parvient lors des exorcismes à prendre une place réservée au prêtre, et donc aux hommes. Sous couvert de faire entendre la voix du diable, elle peut alors à la fois se permettre les pires blasphèmes et prêcher les vérités de l'au-delà.

<sup>9</sup> Voir à ce sujet les ouvrages de Michel de Certeau, mais aussi Daniel VIDAL, *Critique de la raison mystique*, Grenoble, Jérôme Million, 1990, p. 363 sq.

Nombre de théologiens de la Contre-Réforme<sup>10</sup> en particulier le cardinal de Bérulle qui défendit la possession réelle de Marthe Brossier dans son Traité des Energumènes (1599) développent l'analogie entre extase mystique et possession démoniaque. Le renouveau catholique et le développement de nouveaux ordres religieux féminins sont accompagnés d'une valorisation de la mystique féminine : le modèle fut Thérèse d'Avila qui observait que les « consolations intérieures » sont accordées à de « pauvres petites femmes comme [elle] faibles et sans beaucoup de forces », tandis que des « serviteurs de Dieu, des hommes graves, de savoir et de jugement » s'affligent que « Dieu ne leur donne pas de dévotion sensible » <sup>11</sup>. L'expérience mystique se fait donc aux dépens du pouvoir masculin perçu comme exclusivement intellectuel et par là même éloigné du véritable amour de Dieu.

Aussi lorsque les possédées deviennent des religieuses cloîtrées assez savantes pour avoir accès à l'écriture et non des femmes de peu de culture comme Nicole Obry et Marthe Brossier elles sont portées par l'essor du mysticisme et la valorisation du féminin qu'il implique. La possédée est, à l'instar de la mystique, celle qui s'abandonne aux puissances surnaturelles, fussent-elles maléfiques : mais le diable n'agit, comme on le sait depuis le livre de Job, qu'avec la permission divine. C'est donc une épreuve qui leur est envoyée par Dieu. Preuve en est que les mystiques sont elles-mêmes assaillies par les diables, comme l'atteste le témoignage de Thérèse d'Avila. La frontière entre possédée et mystique peut aller jusqu'à s'effacer : même si la première est envahie par les démons en général du fait d'un ensorcellement alors que la seconde leur résiste, les manifestations physiologiques et même psychologiques sont souvent semblables. On peut d'ailleurs noter que dans le tout récent Les Femmes mystiques. Histoire et dictionnaire<sup>12</sup>, on trouve les noms de Marthe Brossier et de Jeanne des Anges.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir le très stimulant ouvrage de Michel DE CERTEAU, *La Fable mystique XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 1982.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Thérèse D'AVILA, *Vie écrite par elle-même*, trad. Grégoire de Saint Joseph, Paris, Points-Seuil, coll. « Sagesses », 1995, p. 112-113.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Audrey FELLA, dir., *Les Femmes mystiques. Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013.

Si l'on peut parler « d'enthousiasme », dans ce contexte où les frontières entre possédée, mystique, et même parfois sorcière deviennent indécises, c'est que la possédée profère une parole qui n'est pas la sienne, mais celle de la force surnaturelle qui l'habite, et qui se manifeste par la métamorphose de son corps ; elle vomit et expulse des insectes, des épingles, des pelotes de fil, ou encore des masses de chair sanglante. Les diables sont à la fois à l'extérieur du corps quand ils frappent ou étranglent leur victime et à l'intérieur, le lieu de leur passage étant la bouche dont sortent du feu, du vent, ou une odeur de soufre. Aussi l'instrument de leur pouvoir est-il avant tout la « langue », organe sur lequel ils font parfois une apparition physique sous la forme d'un insecte noir avant de retourner dans le gosier.

Qu'il s'agisse du diable, ou plutôt de la multitude des démons, n'est pas non plus un obstacle pour parler d'« enthousiasme », et on peut ici citer le démonologue Pierre Le Loyer : dans ses *Discours et histoires des spectres*, il faisait de la Pythie de Delphes, de la sorcière d'Endor et de toutes les figures féminines auxquelles l'Antiquité avait attribué le pouvoir de réveiller les morts, de prévoir l'avenir, de fabriquer des philtres d'amour, et donc d'être les intermédiaires entre le monde des hommes et celui des dieux, des femmes vouées à Satan, qui ne parlaient que saisies par « la fureur et Enthusiasme Diabolique » :

Car nous apprenons des escrits des Payens que les Pythonisses, Sybilles et Devineresses se sont aussi escriées à coup, et haussée leur voix en ton horrible et espouventable, comme folles, forcenées et demoniaques à la presence du diable qu'elles appeloient, ne pouvans couvrir l'ardeur et le feu de l'esprit maling qui les epoinçonnoit de son Enthusiasme<sup>13</sup>.

Certes, ces sorcières antiques, « diabolisées » par un auteur qui revendique son orthodoxie catholique, ne sont pas exactement semblables aux possédées qui subissent involontairement leur possession, mais les unes et les autres accèdent aux

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Pierre LE LOYER, Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et ames, se monstrans visibles aux hommes (1586), Paris, Nicolas Buon, 1605, p. 737-738.

vérités surnaturelles, l'ange déchu étant un agent de Dieu, ainsi que l'écrit le cardinal de Bérulle dans son *Traitté des Energumenes* :

Depuis le mystère de l'incarnation, le diable n'a pas cessé de prendre possession des corps humains [...] Dieu le permettant pour servir à l'établissement du christianisme<sup>14</sup>.

La possédée ne se contente pas de dénoncer l'action des sorciers et des hérétiques, elle est l'instrument divin de la conversion et du repentir, d'autant plus qu'elle détient parfois le plus grand des secrets : celui de la date de la fin du monde. La possession démoniaque s'accompagne ainsi souvent de prophéties eschatologiques et on peut citer à ce propos les ouvrages de Jean Boulæse et Guillaume Postel<sup>15</sup>, qui interprètent la possession de Nicole Obry comme l'annonce de la fin du monde, 1566 c'est-à-dire 5566 étant « la veille du grand sabbat » et Laon un nom hébraïque signifiant « le jugement du peuple ». Plus étonnant encore est le livre de Sébastien Michaelis<sup>16</sup>, exorciste de Madeleine de la Palud, qui obtint la condamnation du prêtre Gaufridy en 1611 : les possédées-sorcières lui avaient appris que l'Antéchrist était déjà né, Gaufridy en étant le père! Dans l'affaire des Brigittines de Lille (1613) où sévit le même exorciste, l'annonce est confirmée par trois religieuses<sup>17</sup>. Autrement dit, les possédées deviennent des prophétesses de la fin des temps, suscitant, il faut le rappeler, scepticisme et ironie : dans le Mercure français, ces annonces apocalyptiques furent considérées comme des « histoires phrenetiques » et ces révélations comme des « romans des diables modernes » 18...

\*

·

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Traitté des energumènes (1599), Paris, Joseph Cottereau, 1631 [1ère éd. 1599], p. 39-40.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Guillaume POSTEL et Jean BOULAESE, *De Summopere* (1566) et *Le Miracle de Laon* (1566), éd. Irena BACKUS, Genève, Droz, 1995, et de J. BOULAESE, *Le Thresor et entiere histoire..., op. cit.* 

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> R. P. Sébastien MICHAELIS, Histoire admirable de la possession et confession d'une pénitente séduite par un Magicien, la faisant Sorciere et Princesse des Sorciers au Païs de provence, Paris, Charles Chastellain, 1613.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Jean LE NORMANT DE CHIREMONT, Histoire véritable et mémorable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possedées és pays de Flandres [...] De l'Antechrist : et de la fin du monde, Paris, Olivier de Varennes, 1623.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le Mercure français, Paris, Jean Richer, 1623, t. 9, p. 402.

Quoi qu'il en soit, on mesure l'intérêt souvent passionné accordé à la parole de la possédée par certaines instances religieuses, et nous allons maintenant nous pencher sur ce que les possédées ont pu écrire de leur expérience de la possession. En effet, nous sont parvenus, dans ces siècles où les femmes ont si peu accès à l'écriture et moins encore à l'édition de leurs textes des récits de possession écrits par les protagonistes elles-mêmes. L'autobiographie d'Élisabeth de Ranfaing, autre possédée célèbre, a été perdue, mais il nous reste trois textes, dont deux publiés du vivant de leurs auteures : le *Discours admirable et veritable* de Jeanne Fery et l'*Histoire de Magdelaine Bavent*<sup>19</sup> qui date de 1652. Quant à l'autobiographie de Jeanne des Anges, probablement écrite en 1644, elle est restée manuscrite jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>.

Nous nous proposons d'analyser ici le premier de ces textes écrit par Jeanne Fery, dans une affaire antérieure aux grandes possessions dans les couvents du XVII<sup>e</sup> siècle. Il n'y eut pas d'exorcisme public, car exposer le corps d'une religieuse aux regards de tous paraissait indécent et dangereux, l'Église ne voulant pas s'exposer aux moqueries des protestants ; c'est donc bien le récit fait par Jeanne qui a permis une large diffusion de cette affaire.

La possession de cette religieuse de vingt-cinq ans, professe du couvent des Sœurs Noires de la ville de Mons<sup>21</sup> à l'époque dans les Pays-Bas espagnols fut pour le moins agitée : multiples tentatives de suicide, plaies sanglantes sur son corps « déchiré par les diables », vomissements d'« ordures » et de « punaises », « pièces de chair pourrie sortant avec l'urine », agressions contre l'archevêque de

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Histoire de Magdelaine Bavent, Religieuse du Monastere de Saint-Loüis de Louviers, avec sa Confession generale & testamentaire, où elle declare les abominations, impietez et sacrileges qu'elle a pratiqué & veu pratiquer, tant dans ledit Monastere qu'au Sabat, & les personnes qu'elle y a remarquées, Paris, 1652.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Elle a paru en 1886 dans la *Bibliothèque diabolique* du Dr Bourneville. Michel de Certeau en a assuré la réédition avec une postface en 1990 aux éditions Jérôme Millon.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> On peut lire à propos de cette possession la communication de Thierry WANEGFFELEN, « Une catholique malgré l'eucharistie, sœur Jeanne Féry de Mons : éléments d'un dossier » (1999), HAL, consulté le 20 mars 2018, <a href="http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00294492">http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00294492</a>, et Sophie HOUDARD, « Une vie cachée chez les diables. L'irréligion de Jeanne Fery, ex-possédée et pseudo-religieuse », in Jean-Pierre CAVAILLE, Sophie HOUDARD et Xenia VON TIPPELSKIRCH, dir, Femmes, irréligion et dissidences religieuses (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, L'Atelier du Centre de recherches historiques, 4, 2009, consulté le 20 mars 2018, http://journals.openedition.org/acrh/1227.

Cambrai qui a pris la décision de la faire exorciser le 10 avril 1584 qu'elle appelle « grand-père » et qu'elle tente de rouer de coups<sup>22</sup>, blasphèmes.

Selon son récit, elle était idolâtre de l'Ennemi du genre humain jusqu'à ce que Dieu se manifeste par un miracle: au moment où elle poignardait des hosties devant une assemblée de démons, le sang en jaillit et une grande lumière provoqua la fuite des diables; elle comprit alors qu'elle avait été « abusée » et entra en « desespoir ». Il faudra néanmoins près d'un an et demi d'exorcismes et de soins, d'avril 1584 à novembre 1585, et l'intervention de Marie-Madeleine, pour que les diables lâchent leur proie. Son combat ultime contre les démons, le 12 novembre 1585 à trois heures de l'après-midi, alors que tout le couvent était entré en prière à sa demande, fut un formidable spectacle: la grande « chambre » choisie pour accueillir les exorcistes et les témoins fut « remplye d'une infinité de diables pleins de rage et de furie », qui « s'entrebattans et hurlans l'un l'autre avec cris et hurlemens terribles, commençarent l'un après l'autre, deschirer le corps de la patiente ». Aidée de Marie-Madeleine, présente à ses côtés, Jeanne parvint à vaincre les démons. Ses plaies se refermèrent immédiatement et elle se « trouva dudict accident completement guerie » 23! La religieuse triomphante s'adressa alors à l'assistance « ravie d'esbahissement et admiration », en lui enjoignant de louer Dieu et de chanter un Te Deum. Se tournant vers l'Archevêque, elle lui déclara: « plusieurs ont reputé que ce n'estoit que follie : neantmoins je say que je suis esté donnée au diable par mon pere des l'eage de deux ans, & possedée dès l'eage de quatre ans. »<sup>24</sup>

La première étape de la « possession » de cette petite fille, donnée à Satan par un juron paternel, est celle de la rencontre à l'âge de quatre ans d'un beau jeune homme, qui lui propose d'être son « père » et lui offre « quelque pomme et pain blanc » ; par cette réminiscence de l'épisode biblique du fruit défendu, Jeanne devient la proie du diable, qui durant toute son enfance, lui apporte des « douceurs » et la rend insensible à la douleur des « frappures » qu'elle semble subir

<sup>22</sup> *Ibid.*, fol. 30v.

- *Atlante. Revue d'études romanes*, n°9, automne 2018

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> *Ibid.*, fol. 39-40.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> *Ibid.*, fol. 41.

dans sa famille. Mais lorsqu'elle atteint douze ans, son protecteur lui déclare qu'il est temps qu'elle sorte de sa « vie d'enfant » ; usant tout autant de la séduction, que de la menace, il parvient à obtenir son « consentement ». Un des démons, rapportetelle, « me feit prendre de l'encre & du papier : là où il me feit escrire, que je renonçois à mon Baptesme, à mon Christianisme, & à toutes les obligations qui estoient en l'Eglise<sup>25</sup>. » On peut noter les formules ambivalentes : elle « consent » certes mais c'est le démon qui agit (« il me feit prendre », « il me feit écrire »). À aucun moment, Jeanne ne se juge responsable de ce qu'elle fait, de ce qu'elle écrit : elle est dépossédée d'elle-même par la malédiction initiale de son père.

Elle s'est pourtant laissée tenter par la promesse des diables de « luy donner une science par où [elle] pourrai[t] vaincre tous ceux qui [lui] parleroient »; le démon, « Art magicque », la « transport[e] de jour de jour et de nuict » pour assister à des cérémonies diaboliques et lui permet de voir et de savoir tout ce qu'elle désire<sup>26</sup>. Elle devient détentrice, tel Faust le *Faustbuch* paraîtra l'année suivante, en 1587, mais la légende était probablement déjà répandue , d'un savoir surhumain qui vise à détruire de la façon la plus blasphématoire qui soit les dogmes du christianisme. Adhérant à la religion satanique, elle se moque d'un Dieu assez faible pour avoir été sacrifié, profane des hosties consacrées et soutient par exemple que si Jésus « a esté mis en croix tout nud, estoit pour attirer le monde à toute meschanceté et paillardise avec luy »<sup>27</sup>.

Les démons qui entrent en elle portent d'ailleurs des noms qui ne correspondent guère à la démonologie officielle. On trouve certes l'appellation familière de « Corniau » ou encore « Bélial », mais si « Traître », « Sanguinaire », « Homicide » sont déjà plus originaux traduisant probablement les pulsions autodestructrices de Jeanne que dire d'« Art magique », « Hérésie » et plus encore « Vraye liberté » ? Les démons deviendraient ainsi l'emblème d'une révolte intellectuelle contre les dogmes chrétiens. Le fait qu'un être voué à l'ignorance un enfant ou une femme semble brutalement briller par ses connaissances est

<sup>25</sup> *Ibid.*, fol. 45r.

<sup>10</sup>ta., 101. 431

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> *Ibid.*, fol. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> *Ibid.*, fol. 57v.

d'ailleurs perçu comme le signe d'une intervention diabolique<sup>28</sup> puisque ce savoir ne peut avoir qu'une origine surnaturelle. Or, il est si précieux aux yeux de Jeanne que le diable, pour mieux la tenir en son pouvoir, menace, si elle renonce à lui, de la rendre « simple et ignorante », précisant bien que cela « tournerait grandement à son deshonneur ayant esté toute sa vie douée d'un tres vif entendement, et bon esprit »<sup>29</sup>.

Cette menace sera mise à exécution: libérée de tous ses démons, Jeanne redeviendra ce qu'elle a été avant de les rencontrer, une petite fille de quatre ans, « du tout ignorante et idiote », mangeant du « lait bouilly » et jouant à la poupée ; les religieux chargés de lui réapprendre son « ABC » lui enseignent la lecture mais se gardent bien de lui apprendre à écrire : puisqu'elle « s'estoit laissée séduire des malings esprits par cedules & obligations qu'elle leut avoit escript », il fallait que « le chemin fust à l'advenir coupé aux ulterieures deceptions » <sup>30</sup>. Seule la sainte ignorance c'est-à-dire la lecture sous haute surveillance protégerait du démon : Jeanne reçoit ainsi la grâce de recommencer sa vie dans la droite et modeste voie de la soumission aux dogmes de l'Église, du renoncement au savoir et à l'écriture <sup>31</sup>.

La menace que constitue une femme qui en sait trop<sup>32</sup>, signe d'une curiosité diabolique, a bien été perçue par les exorcistes de Jeanne; en effet, les pactes, autrement appelés « liens » ou « cédules » ou encore « obligations », sont des contrats écrits de la main de la possédée, sur lesquels on retrouve parfois la signature du diable, et qui enrobent le plus souvent des hosties volées que Jeanne avale :

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cet appétit de connaissance est présenté comme le motif du pacte ; ainsi dans « Des horribles excès commis par une religieuse à l'instigation du diable », François de Rosset indique que la jeune femme « voulut être la plus savante et la mieux disante des religieuses », Anne DE VAUCHER-GRAVILI, éd., *Histoires mémorables et tragiques de ce temps*, Paris, Livre de Poche, coll. « Bibliothèque classique », 1994, hist. XX, p. 432.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Discours admirable et veritable, op. cit., fol. 16v.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> *Ibid.*, fol. 64v.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Selon Th. WANEGFFELEN, *op. cit.*, Jeanne Féry serait morte en 1620 sans plus avoir jamais fait parler d'elle.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Bodin signale même qu'on a retrouvé une « lettre d'amour escrite à son demon » dans le coffre d'une jeune religieuse nommée Gertrude, *De la Demonomanie des sorciers* (1587), Gutenberg reprint, 1979, fol. 119v.

Estant l'obligation faicte, & pliée fort petitement, [le diable] me la feit avaler avec une pomme d'orange la sentant fort douce jusques au dernier morceau, lequel morceau avoit une amertume si grande, que je ne la sçavois endurer<sup>33</sup>.

Par cette reprise textuelle du passage de l'Apocalypse le livre a dans la bouche saint Jean la «douceur du miel» avant d'emplir ses «entrailles» d'« amertume »<sup>34</sup> Jeanne, qui contrairement à d'autres possédées n'annonce pas la venue de l'Antéchrist, se métamorphose néanmoins en prophétesse de la fin des temps. La religieuse avale ainsi dix-huit pactes dont les textes sont en deux exemplaires : l'un qui se trouve dans son corps et l'autre qui est conservé par les démons dans les registres de l'enfer. Il s'agit donc d'un contrat dont les deux parties gardent la trace : cette dimension contractuelle signifie, comme le précise Jeanne, que les diables « n'avoient nulle puissance en [s]on corps, si premierement ils n'avoient quelque obligation ». Précision supplémentaire, ces « promesses, pactes, alliances », qu'elle a « faicts et traictés » ont été « confirm[és] et ratifi[és] » par le don de quatorze hosties consacrées<sup>35</sup>. Enfin elle cède à l'ultime tentation : devenir le Christ lui-même. Le diable « Sanguinaire » lui promet qu'elle sera « faicte semblable à Dieu, en sacrifiant [s]on corps et [s]on sang ». Elle signe aussitôt « l'obligation »:

> Incontinent ce meschant diable entra en mon corps, portant sur soy un tranchant, et me transperça sur une table, et m'ayant fait mettre quelque linge blanc sur la table à fin de recevoir mon sang qui tomberoit de mon corps, et le garder à perpétuité. Cela fait avec grands cris & douleurs, me trancha la piece de chair hors de mon corps : et la mouillant dedans le sang, alloit presenter et sacrifier à Beleal. Lequel le recevoit, en me faisant continuer trois jours ensuivant, ce sacrifice si douloureux; et tranchoit toujours et

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Discours admirable et veritable, op. cit., fol. 46v.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Discours admirable et veritable, op. cit., fol. 9.

interessait [blessait] nouvelle partie, et toujours douleur sur douleur.<sup>36</sup>

Cette imitation de Jésus-Christ<sup>37</sup>, ce dépeçage qui renvoie très probablement aux pratiques d'automutilation de Jeanne, permettent au corps tout entier de devenir écriture : posée sur le linge blanc, la chair martyrisée offre une empreinte sanglante, conservée avec les autres écrits en enfer par les diables qui gardent « toujours le linge avec le sang, à fin qu'ils eussent double signature de moy ».

C'est dire l'importance de l'écriture, sous toutes ses formes, dans le phénomène de la possession des religieuses, femmes éduquées et en même temps empêchées de s'exprimer tant la parole et le savoir n'appartiennent qu'aux hommes et plus encore aux hommes d'Église. Aussi n'est-ce pas un hasard que Jeanne attribue ses capacités intellectuelles, devenues les instruments d'une contestation radicale de tous les dogmes chrétiens, au diable; sa main, comme sa pensée, ne lui appartiennent pas, ou du moins pas complètement; « je est un autre », et cet autre est le diable.

Revenons maintenant à Jeanne débarrassée de ses diables et rentrée dans le giron de l'Église, ignorante comme un enfant, ou mieux encore ignorante comme doit l'être une femme et plus encore une religieuse. Comment parvenir à reprendre la plume pour raconter son expérience, alors qu'elle est censée ne pas savoir écrire? Elle s'invente alors, avec Marie-Madeleine, un nouveau double; lorsque l'archevêque de Cambrai ordonne au chanoine Mainsent, d'écrire une relation des faits après la fuite des diables, « non pas à l'intention de l'imprimer, ains [mais] pour rendre temoignage des merveilles de Dieu», la sainte apparaît fort opportunément à Jeanne pour lui annoncer que l'Archevêque et l'exorciste sont « bien en peine » et lui ordonner : « Prenés la plume, & escrivés ce que Dieu vous inspirera »<sup>38</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> *Ibid.*, fol. 54v.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> On retrouve à la même époque chez les religieuses aspirant à la sainteté, par le processus d'identification au Christ sur la croix, cette métamorphose en hosties vivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Discours admirable et veritable, op cit., fol. 44r.

Du 25 au 29 novembre 1585, Jeanne écrivit donc la « relation de ce qu'elle avoit ressenti », non « par son industrie seule et pur instinct naturel, ains par inspiration divine »<sup>39</sup> : comment en effet douter d'une intervention surnaturelle puisque la religieuse ne savait pas écrire ou plutôt ne savait *plus* écrire ?

Puis s'adonnante à escrire le susdict discours, elle ne premeditoit pas en soy mesme quoy ou comment elle devoit escrire, mais sans soucy mettant plume sur le papier, sentoit qu'on lui fournissoit de la matière [...] la matière se presentoit d'elle mesme tout d'un contexte, laquelle elle poursuivoit sans peine ni difficulté<sup>40</sup>.

L'archevêque, « emerveillé » par « l'artifice dudit discours surpassant la capacité d'une fille », ne peut que « loüer la grandeur, bonté et puissance de Dieu »<sup>41</sup>. Ce texte, d'une quarantaine de pages imprimées, n'occupe que le dernier tiers du *Discours admirable et veritable*<sup>42</sup>, mais il est probable que son origine surnaturelle en a imposé la publication, nullement prévue à l'origine. Par ailleurs, même si l'ouvrage est constitué de deux parties, avec d'un côté le compte rendu chronologique des exorcismes faits, sur ordre de l'archevêque, par le chanoine Mainsent<sup>43</sup>, et de l'autre le témoignage, lui aussi linéaire, de la main de Jeanne, les deux parties apparaissent comme des miroirs inversés; tandis qu'au cours des exorcismes, c'était la parole « endiablée » de la possédée qui était enregistrée, c'est désormais, dans le texte écrit par Jeanne, une parole inspirée par la sainte qui se fait entendre. Celle qui est redevenue une petite fille ignorante ne se laisse plus séduire par des diables qui cherchent pourtant, alors qu'elle est « seule » dans une « gallerie », à lui faire prendre de force « la plume, la mouiller en l'encre, & la mettre sur le papier »<sup>44</sup>, car Marie-Madeleine a pris leur place : ainsi, lors de l'ultime

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> *Ibid.*, fol. 44r.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> *Ibid.*, fol. 64r.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> *Ibid.*, fol. 64v.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Le texte commence au fol. 44r pour s'achever au fol. 63v, pour un ouvrage qui comporte 67 folios <sup>43</sup> L'attribution, figurant dans le catalogue de la BnF, de l'ouvrage à un certain François Buisseret dont le nom apparaît au milieu de beaucoup d'autres dans les premières pages du livre est manifestement fausse. Il est très probable que l'auteur « principal » des pages du texte précédant et suivant le récit de Jeanne soit Mainsent.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Discours admirable et veritable, op. cit., fol. 64v.

exorcisme, ce n'est pas un pacte diabolique que Jeanne recrache, mais celui qu'elle a signé avec la sainte : Marie-Madeleine lui avait ordonné de « prendre la plume » pour « écrire ce qu'elle lui dicteroit », et c'est en lui tenant la main, qu'elle lui avait fait signer son texte du signe de la croix, avant d'annoncer de façon prophétique que ce papier « seroit divinement mis sur son cœur » et que « de bref seroient rejetés tous les autres liens » <sup>45</sup>.

Si le mot « enthousiasme » signifie étymologiquement avoir le divin en soi, il est peu de dire que Jeanne Fery est une « enthousiaste » d'un type bien particulier, non seulement parce qu'elle passe d'une possession diabolique à une possession divine, mais parce qu'elle s'incorpore les textes dictés par les forces surnaturelles<sup>46</sup>, pour y puiser la source de sa parole comme de son écriture, représentation qui ne peut se comprendre que dans le cadre de la « théophagie » catholique<sup>47</sup> ; dans la religion du dieu incarné où le « Verbe s'est fait chair » <sup>48</sup>, le mystère de l'eucharistie est aussi incorporation du texte divin. La possession diabolique avec ingestion de texte apparaît alors clairement comme une réalisation fantasmatique de la formule eucharistique, « ceci est mon corps, ceci est mon sang ». Manger le livre fait par ailleurs à ce point partie des représentations chrétiennes<sup>49</sup>, que l'on trouve dans les couvents du XVII<sup>e</sup> siècle des pratiques de manducation : des religieuses avalent ainsi des billets sur lesquels elles ont écrit des sentences pieuses tirées de la bible, imprimant de cette façon dans leur corps les mots sacrés<sup>50</sup> pour être « possédées » par la parole divine.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> *Ibid.*, fol. 12v.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Voir mon article « Avaler le pacte, être possédé(e) » in Pierre ZOBERMAN, Anne TOMICHE, William J. SPURLIN, dir., Écritures du corps, nouvelles perspectives, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 175-188.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Le mystère eucharistique fut assimilé par les protestants du XVI<sup>e</sup> siècle à du cannibalisme. Voir Frank LESTRINGANT, *Une sainte horreur ou le Voyage en Eucharistie, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Jean 1, 14.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Il ne s'agit pas là d'une spécificité propre au christianisme ; voir les passionnantes analyses de Gérard HADDAD, *Manger le livre. Rites alimentaires et fonction paternelle (*1984), Paris, Hachette littératures, coll. « Pluriel », 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Voir Jacques LE BRUN « L'institution et le corps : lieux de la mémoire. D'après les biographies spirituelles féminines du XVII<sup>e</sup> siècle », *Corps écrit*, 11, 1984, p. 111-121.

\*

La possession démoniaque apparaît donc bien comme une forme particulièrement déviante, et pour le moins originale, de « l'enthousiasme », non seulement parce qu'il y a une étonnante réversibilité de Dieu et du diable, mais surtout par sa dimension étonnamment concrète, avec tous ses papiers incorporés qui inscrivent dans le corps la parole surnaturelle. Enfin, on ne saurait oublier qu'elle permet à une femme de prendre et la parole et la plume et d'imposer la publication d'une « autobiographie spirituelle » remplie de blasphèmes et d'impiétés, avec l'approbation des autorités religieuses convaincues, semble-t-il, d'être face à un texte dicté par « l'enthousiasme » divin...